



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Secrétariat administratif : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

JOURNEE DES TITRES INDIVIDUELS CHALLENGE JEAN DEVYS 20 et 21 Décembre 2025

ESUM - VILLENEUVE D'ASCQ

REGLEMENT SPORTIF

- Article 1 : L'épreuve est officielle et se déroule dans le respect des règlements fédéraux.
- Article 2 : Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés traditionnels F.F.T.T. du District de la Métropole 2, y compris les joueurs étrangers. La licence devra être présentée lors de la compétition (avec la mention « certificat médical déposé ») ou à défaut un certificat médical en cours de validité sous peine d'interdiction de participation.
- Article 3 : Ce tournoi comporte **23** séries :
- Le Samedi à partir de 9h00 :
K : Vétérans Messieurs
- Le Samedi à partir de 14h00 :
A : poussines Filles
C : benjamines Filles
E : minimes Filles
G : cadettes Filles
I : juniors Filles
B : poussins Garçons
D : benjamins Garçons
F : minimes Garçons
H : cadets Garçons
J : juniors Garçons
- Le Dimanche à partir de 9h00 - Journée continue :
Séries Messieurs :
L : moins de 700 points (5 et 6)
M : moins de 900 points (7 et 8)
N : de 900 à 1.099 points (9 et 10)
O : de 1.100 à 1.299 points (11 et 12)
P : de 1.300 à 1.599 points (13 à 15)
Q : 1.600 points et plus (16 et mieux)
Séries Dames :
R : moins de 600 points (5)
S : de 600 à 799 points (6 et 7)
T : de 800 à 999 points (8 et 9)
U : de 1.000 à 1.299 points (10 à 12)
V : 1.300 points et plus (13 et mieux)
W : Vétérans Dames (+ 40 ans)
- Un horaire plus précis sera envoyé aux clubs participants, dans la semaine précédant la compétition. Les modifications éventuelles vous seront alors également communiquées.
- Article 4 : Chaque Jeune peut participer à la série correspondant à sa catégorie d'âge.
A partir de la catégorie Benjamin(e)s, il peut également participer à la série adulte de son classement le dimanche.
Chaque Sénior ne peut participer qu'à la série correspondant à son classement.
Les Vétérans peuvent faire la série de leur classement et/ou la série Vétérans.
Les Filles et les Dames ne peuvent jouer qu'en séries féminines. Si le nombre de participantes est faible, un regroupement pourra être opéré avec une autre série féminine, mais la finale de chaque série féminine aura lieu et chaque titre sera décerné.
- Article 5 : Toutes les rencontres seront jouées au meilleur des 5 manches.
Le tournoi se déroulera par poules qualificatives pour un tableau à élimination directe.
Un tirage au sort sera effectué avec une répartition des clubs pour éviter, dans la mesure du possible, de constituer des poules de joueurs de même club.
Le choix du nombre de poules et les tableaux finaux seront décidés en fonction du nombre de participants, dans l'intérêt de l'épreuve et pourront donc varier selon les séries.

Siège social : Secrétariat du Comité du Nord : 42 Rue Jules Roch - 59310 ORCHIES

- Article 6 : Dès leur arrivée et au moins une demi-heure avant le début de chaque série, les inscrit(e)s doivent se faire pointer à la table d'arbitrage en présentant leur licence. Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au troisième appel de son nom sera éliminé du tournoi.
- Article 7 : L'arbitrage est assuré par les joueurs(euses). Tout(e) perdant(e) doit arbitrer la partie suivante sous peine de faire perdre les points acquis par son club pour le challenge et d'être éliminé(e) du tournoi.
- Article 8 Pour chaque série, une coupe et trois médailles seront remises.
- Article 9 Challenge Jean Devys : Un challenge interclubs est organisé dans le cadre de ce tournoi. Chaque joueur(euse) présent(e) sera gratifié(e) d'un point et ensuite, pour chacune des séries, des points supplémentaires seront attribués uniquement pour les joueuses ou joueurs entrant dans un tableau final comme suit :
- | | |
|--|--|
| Le vainqueur : | + 12 points |
| Le 2 ^{ème} : | + 10 points |
| Les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} : | + 8 points |
| Les 5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} : | + 6 points |
| Les places de 9 à 16 : | + 4 points (s'il y a un tableau final de 16) |
| Les places de 17 à 32 : | + 2 points (s'il y a un tableau final de 32) |
- Le challenge sera attribué au club qui totalisera le plus de points pour l'ensemble des séries. En cas d'égalité aux points, le club qui remportera le challenge, sera celui ayant le plus de premières places ; si l'égalité subsiste, le plus de deuxièmes places, et ainsi de suite.
- Le Challenge Jean DEVYS a été mis en place en 1997. Voici le palmarès :
- 2007 : P.P. NEUVILLE EN FERRAIN
2008 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
2009 et 2010 : CP LYS LILLE METROPOLE
2011 : F.O.S VILLENEUVE D'ASCQ
2012 : P.P. NEUVILLE EN FERRAIN
2013 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
2014, 2015 et 2016 : P.P NEUVILLE EN FERRAIN
2017 : T.T. BAISIEUX
2018,2019 : P.P. NEUVILLE EN FERRAIN
2021 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
2022 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
2023 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
2024 : F.O.S. VILLENEUVE D'ASCQ
- Selon le même principe que le Challenge Jean DEVYS d'origine, un classement des Clubs sera établi à partir des points obtenus par leurs joueurs ayant participé aux séries jeunes, c'est-à-dire de A à J.
- Palmarès du Challenge Jean DEVYS « Jeunes » :
- 2016 : J.P.B. TOURCOING
2017 : P.P. NEUVILLE EN FERRAIN
2018, 2019 J.P.B. TOURCOING
2021, 2022 J.P.B. TOURCOING
2022, 2023 J.P.B. TOURCOING
2023 : 2024 : J.P.B. TOURCOING
2024 : 2025 : J.P.B. TOURCOING
- Article 10 La tenue sportive (vestimentaire et morale) est impérative. Les règlements F.F.T.T. seront appliqués. Il est interdit de fumer dans les salles, vestiaires et Club House.
- Article 11 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes, vols ou accidents pouvant malheureusement survenir aux joueurs(euses) et spectateurs(trices).
- Article 12 Tous les litiges ou points non prévus par ce présent règlement seront soumis aux organisateurs de l'épreuve du tournoi, dont les décisions seront sans appel.
- Article 13 Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche de l'épreuve.
- Article 14 : Le fait de s'engager implique pour chaque participant(e), l'acceptation pure et simple de ce présent règlement.
- Article 15 : La feuille d'inscription ci-jointe est à renvoyer pour le Jeudi **11/12/25** à christiane.ricq@cdntt.fr

- Article 16 : **Droits d'inscription :**
Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux joueurs (ses) pour participer à cette épreuve, mais pour chaque absence sans justificatif le jour de la compétition, une pénalité de 10 euros sera appliquée au club.

Signature du responsable
R LOOTENS